

Critères d'éligibilité relatifs aux WEPs

QUEL TYPE D'ORGANISATIONS REMPLISSENT LES CRITÈRES POUR ADHÉRER AUX WEPs ?

Les entreprises (privées, publiques, d'État et coopératives) de **toute taille et de tout secteur**, établies en vertu du droit national, les associations professionnelles et les chambres de commerce **qui s'engagent à faire progresser l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes** sur le lieu de travail, sur les marchés et dans la communauté, sont invitées à rejoindre la communauté des principes d'autonomisation des femmes (Women's Empowerment Principles (WEPs)).

NOUS SOMMES UNE START-UP. POURQUOI REJOINDRE LA COMMUNAUTÉ DES WEPs ?

Oui, nous accueillons les entreprises et organisations éligibles de tous secteurs, tailles, industries et pays.

LES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES ET LES ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF PEUVENT-ILS ADHÉRER AUX WEPs ?

Seules les **entreprises, les associations professionnelles et les chambres de commerce** peuvent y adhérer.

Toutefois, nous invitons les partenaires et parties prenantes non éligibles à se joindre à nos efforts en tant qu'**alliés** et à considérer les WEPs comme un cadre de dialogue et d'action qui fait progresser l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

Nous invitons la société civile, les organisations internationales, les universités et les gouvernements à :

- o **S'inscrire** aux **Bullet ins relatifs aux WEPs ICI**
- o Rejoignez-nous sur **Twitter @WEPRINCIPLES** et **@EMPOWER_WOMEN**

Adhérer aux WEPs

COMMENT MA SOCIÉTÉ PEUT-ELLE ADHÉRER AUX WEPs ?

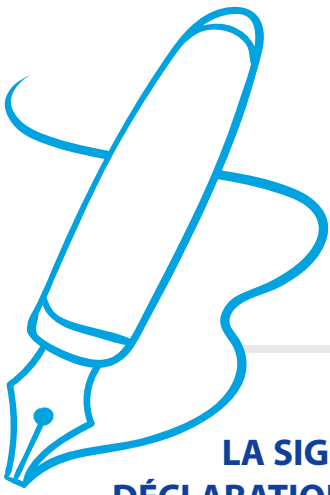
L'adhésion aux WEPs se fait en deux étapes :

1. Le / La PDG/président(e) de l'entreprise ou de l'organisation **signe la DÉCLARATION DE SOUTIEN du/de la PDG**
2. Vous **remplissez le formulaire en ligne ICI**.
La déclaration de soutien signée par le / la PDG doit être **téléchargée** sur cette application en ligne.

Une fois que vous aurez rempli et soumis votre demande, vous recevrez un **courriel automatique** de confirmation.

Veuillez noter que **votre entreprise ne sera considérée comme signataire des WEPs que lorsque votre demande a été approuvée**. Vous recevrez un autre courriel confirmant que la demande de votre entreprise a été approuvée et accueillant votre organisation au sein de la communauté des WEPs.





COMMENT PUIS-JE OBTENIR DES CONSEILS POUR REMPLIR LE FORMULAIRE EN LIGNE ?

Veillez vous référer au document d'orientation relatif à l'adhésion aux WEPs, [ICI](#).

COMMENT PUIS-JE SAVOIR SI MA DEMANDE A ÉTÉ CORRECTEMENT SOUMISE ?

Vous recevrez un e-mail **automatique** une fois votre demande envoyée.

LA SIGNATURE DE LA DÉCLARATION DE SOUTIEN DU/DE LA PDG EST-ELLE SUFFISANTE POUR QUE L'ENTREPRISE SOIT DÉCLARÉE SIGNATAIRE DES WEPs ?

Non, bien que la signature de la déclaration de soutien du/de la PDG ou le décideur le plus haut placé de l'entreprise soit importante, il ne s'agit que d'une première étape.

Vous devez également remplir le formulaire en ligne : <http://www.weps.org/join>.

C'est ici que vous devez télécharger la déclaration de soutien du/de la PDG.

Si vous n'avez pas reçu de courrier électronique, nous vous recommandons de **vérifier tous les spams, courriels non lus et le dossier de courriels indésirables**. Si vous n'avez toujours pas reçu de courriel de confirmation, veuillez renouveler votre demande.

JE N'AI PAS REÇU DE COURRIER ÉLECTRONIQUE AUTOMATIQUE LORS DU DÉPÔT DE LA DEMANDE. QUE DOIS-JE FAIRE ?

NOUS NE PARVENONS PAS À TROUVER NOTRE ENTREPRISE DANS LA BASE DE DONNÉES DES WEPs. QUE DEVONS-NOUS FAIRE ?

Il pourrait y avoir plusieurs raisons à cela :



La demande n'a pas encore été traitée : Vous devriez avoir reçu le courriel de confirmation. Dans ce cas, veuillez nous accorder un délai de 10 à 15 jours ouvrables pour traiter votre demande.



Votre demande était incomplète : Un membre de notre équipe contactera les points de contact indiqués dans la demande pour obtenir des éclaircissements ou des informations supplémentaires.



La demande a été rejetée : Si, pour une raison quelconque, votre demande a été refusée, vous en serez informé(e) par le secrétariat des WEPs.



Vous n'avez pas terminé le processus de demande : Veuillez compléter et soumettre de nouveau votre demande.

J'AI ENVOYÉ LA DEMANDE PAR COURRIEL MAIS JE N'AI PAS EU DE RÉPONSE DU SECRÉTARIAT DES WEPs. QUE DOIS-JE FAIRE ?

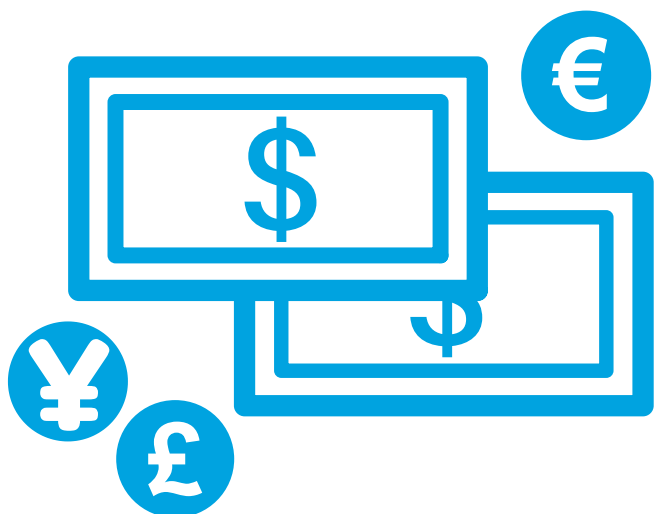
Les demandes envoyées directement par courrier électronique **ne seront pas** traitées.

Veillez soumettre votre demande au **moyen du formulaire en ligne**.

COMBIEN DE TEMPS DURE LE PROCESSUS D'APPROBATION ?

Veillez nous accorder **10 à 15 jours ouvrables** pour traiter la demande. Nous contacterons les contacts principaux et secondaires si nous avons besoin d'informations supplémentaires.

L'adhésion aux WEPs engendre-t-elle des frais ?



L'adhésion aux WEPs est totalement gratuite. Vous êtes invité(e) à apporter une contribution volontaire aux activités du secrétariat des WEPs, à savoir la conception d'outils et de ressources de mise en œuvre des WEPs ; l'organisation d'activités liées au partage de connaissances, à l'apprentissage et au réseautage ; la conduite de campagnes publiques ; l'élaboration d'études de cas ; le financement de la participation de femmes entrepreneurs et de PME dirigées par des femmes à des activités de mise en réseau d'entreprises. Vous avez la possibilité de préciser si vous souhaitez apporter une contribution volontaire lorsque vous soumettez votre candidature en ligne.

DEVONS-NOUS NOUS CONCENTRER SUR LES SEPT PRINCIPES ?

Il n'y a **pas de règles officielles concernant** la mise en œuvre des principes dans un ordre particulier, d'une manière spécifique ou en suivant un calendrier particulier. Cependant, **nous attendons de tous les signataires des WEPs qu'ils fassent des efforts** pour faire progresser l'égalité des sexes sur le lieu de travail, sur les marchés et au sein de la communauté.

Bien qu'il n'y ait pas d'obligation de présenter des rapports, les **entreprises sont fortement encouragées** à prendre des mesures pour suivre les progrès accomplis et en rendre compte, ce qui atteste **de leur engagement indéfectible en faveur du programme d'égalité des sexes.** Le principe 7 invite explicitement les entreprises à rendre compte des progrès réalisés et souligne que l'application du principe de responsabilité et la transparence vont de pair. Si l'on s'accorde pour dire que tout ce qui a de la valeur ne peut pas toujours être comptabilisé, il est difficile de gérer et d'évaluer les progrès s'ils ne sont pas mesurés.



SOMMES-NOUS TENUS DE FAIRE RAPPORT AU SUJET DE NOS ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE DES WEPs ?



Communiquez votre engagement en faveur des WEPs

NOUS SOMMES HEUREUX D'ANNONCER À NOS PARTIES PRENANTES QUE NOUS AVONS SIGNÉ LES WEPs. QUE POUVONS-NOUS FAIRE ?

Nous sommes tout aussi enthousiastes que vous et vous encourageons à informer toutes vos parties prenantes internes et externes. Veuillez patienter jusqu'à ce que nous ayons **confirmé que la demande a été approuvée**. Une fois qu'elle aura été approuvée, vous recevrez un **dossier de bienvenue** contenant des modèles de communication interne et externe, des messages clés, des supports relatifs aux médias sociaux et aux activités de sensibilisation (par exemple, des affiches, des dépliants, des bannières, des cartes postales).

À l'appui des :

WOMEN'S EMPOWERMENT PRINCIPLES

Established by UN Women and the
UN Global Compact Office

POUVONS-NOUS UTILISER LE LOGO «À L'APPUI DES » ?

Oui, nous vous encourageons à contribuer à la promotion des WEPs autant que possible. Veuillez consulter les **directives relatives à l'utilisation du logo ICI**. Chaque fois que vous souhaitez utiliser le logo, vous devez remplir l'**accord d'utilisation de la marque et du logo WEPs ICI**. Une fois que vous aurez rempli l'accord, des fichiers PNG et AI en haute résolution vous seront fournis.

POUVONS-NOUS UTILISER LE LOGO WEPs ?

Non, les deux logos officiels des WEPs sont réservés à l'usage **exclusif d'ONU Femmes et du Pacte mondial des Nations Unies**.

WOMEN'S EMPOWERMENT PRINCIPLES

Established by UN Women and the
UN Global Compact Office

WOMEN'S EMPOWERMENT PRINCIPLES